



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 75482

### Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques de pandémie qui pourrait être causée par une recombinaison génétique entre le virus de type H5N1 de la grippe aviaire qui sévit actuellement en Asie et un virus grippal humain déjà connu. Selon les spécialistes de l'Organisation mondiale de la santé, bien que son apparition n'ait rien d'une fatalité, ce nouveau type de virus influenza grippal serait d'autant plus meurtrier et sa propagation d'autant plus rapide que les défenses immunitaires humaines ne sont pas préparées à des souches virales d'origine animale. Sa composition nous étant actuellement inconnue en raison des multiples possibilités de combinaisons, la préparation d'un vaccin adapté ne peut être envisagée dans des délais rapides. En effet, selon les spécialistes de production de vaccins, il faudrait six semaines pour confectionner le virus inactivé, trois mois pour démarrer la pré-production et cinquante semaines pour monter en production maximale. C'est pourquoi le gouvernement français a décidé de constituer un stock de treize millions de doses d'un médicament antiviral, l'oseltamivir, commercialisé sous le nom de Tamiflu. Toutefois, il lui demande si l'efficacité de cette molécule est avérée et si les phénomènes de résistance inhérents à toute utilisation massive de ce type de médicament ont été pris en compte. De plus, il aimerait savoir quelles dispositions ont été prises pour aider les pays d'Asie touchés par la grippe aviaire à vacciner massivement les volailles, afin de juguler ce problème de santé publique à la source. Enfin, il souhaiterait connaître les dispositions envisagées afin que les hôpitaux français, qui travaillent déjà à flux tendus, puissent accueillir dans des conditions satisfaisantes les centaines de milliers, voire les millions de malades qu'une telle pandémie occasionnerait.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75482

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9383